

Arrondissement de DUNKERQUE

Canton de WORMHOUT

## COMMUNE D'HERZEELE

### ARRETE MUNICIPAL N° 18/2026

**OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – rue du nouveau moulin – Sté ENSIO SAS -**

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 16/01/2026 – de Mme LOCQUET Jennifer – de la Sté ENSIO SAS– Chez Sogelink – TSA 70011 – 69134 DARDILLY Cedex ;

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité lors des travaux de remplacement d'appui télécom, rue du nouveau moulin ;

#### ARRETE :

ARTICLE 1 : La circulation sera restreinte avec un empiètement sur la chaussée, au droit des travaux de remplacement d'appui télécom – rue du nouveau moulin, à compter du 02/02/2026 pour un délai d'intervention dans les 30 jours calendaires.

ARTICLE 2 : le stationnement et le dépassement seront interdits au droit des travaux et ce pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 3 : La Sté ENSIO SAS– Chez Sogelink – TSA 70011 – 69134 DARDILLY Cedex, chargée des travaux, mettra en place les déviations et la signalisation nécessaire.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification (voie de recours dématérialisées : le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr))

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – [e-mail : gdp.dunkerque@lenord.fr](mailto:gdp.dunkerque@lenord.fr)
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – [e-mail : cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr)
- Mme LOCQUET Jennifer – de la Sté ENSIO SAS– Chez Sogelink – TSA 70011 – 69134 DARDILLY Cedex, [email : sade-telecom-rouvroy-lumbres-d@demat.sogelink.fr](mailto:sade-telecom-rouvroy-lumbres-d@demat.sogelink.fr)

Fait à HERZEELE, le 22 janvier 2026

Le Maire, S. FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE

PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 22 janvier 2026

Le Maire, S.FRANCKE

